

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-025-18049/25/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec Electriciens Sans Frontières relative au projet d'accès à l'eau et à l'assainissement 129923

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n°TCM 013-10402/21/BM, le bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 7 octobre 2021 a approuvé la convention n°Z211066COV avec l'association ELECTRICIENS SANS FRONTIERES dans le cadre de l'appel à projets 2020-2021 pour la mise en œuvre d'un programme de solidarité et de coopération internationale pour l'eau dans le cadre de la loi Oudin-Santini.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de contribuer financièrement à hauteur de 100 000 euros, équivalent à 29,31% du budget total prévisionnel du projet qui s'élève à 341 233 euros, au projet porté par l'association ELECTRICIENS SANS FRONTIERES suivant : Eau de qualité et assainissement dans 3 villages de la région de Notsé au Togo (« Villages, santé et développement durable », Volet 2).

Le projet prévoit la réalisation d'une évaluation finale externe cofinancée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'Agence française de développement (AFD).

Or, selon la convention financière de partenariat entre ELECTRICIENS SANS FRONTIERES et l'AFD, la date limite de remise du rapport d'évaluation finale est le 1er janvier 2026.

ELECTRICIENS SANS FRONTIERES souhaite solliciter l'AFD pour étendre de quelques mois la durée du périmètre du projet financé par l'AFD (7 villages dont 3 financés par la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse).

La convention arrivant à son terme le 5 décembre 2025 et afin de faire concorder les calendriers des conventions de l'ensemble des co-financeurs, ELECTRICIENS SANS FRONTIERES sollicite auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence sa prolongation d'un an, soit jusqu'au 5 décembre 2026.

Il est ainsi proposé d'approuver l'avenant joint à la présente délibération. Cette prolongation est sans incidence financière pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération n° TCM 013-10402/21/BM du 7 octobre 2021 approuvant la convention avec Electriciens sans Frontières.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver l'avenant de prolongation du délai de la convention n°Z211066COV d'un an avec l'association Electriciens Sans Frontières.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention avec l'association Electriciens Sans Frontières relatif à sa prolongation d'un an, soit jusqu'au 5 décembre 2026, ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Eau - Assainissement - Pluvial

Roland GIBERTI